

INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

Nos équipes sont engagées en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Notre index au titre de l'année 2025 : 82/100

Indicateur d'écart de rémunération : 37/40

Objectif : Poursuivre la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes grâce à des revues salariales régulières et à des pratiques de rémunération équitables et transparentes. Cette démarche a déjà permis d'améliorer cet indicateur, passé de 31/40 en 2024 à 37/40 en 2025.

Indicateur d'écart du taux d'augmentations individuelles : 35/35

Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : 0/15 (non applicable)

Objectif : Garantir que les salariées revenant de congé maternité soient systématiquement prises en compte dans les augmentations salariales, dans les mêmes conditions que l'ensemble des salariés. En effet, en 2025, les salariées concernées n'avaient pas encore repris physiquement leur activité au sein de l'entreprise sur la période de référence. Des mesures sont mises en place afin d'assurer la réalisation d'une revue salariale dès leur retour effectif.

Indicateur hautes rémunérations : 10/10



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GENDER EQUALITY INDEX

Our teams are committed to gender equality in the workplace.

Our index for 2025: 82/100

Pay gap indicator: 37/40

Objective: Continue to reduce the gender pay gap through regular salary reviews and fair, transparent compensation practices. This approach has already led to an improvement in this indicator, increasing from 31/40 in 2024 to 37/40 in 2025.

Individual pay rise rate indicator: 35/35

Percentage of employees receiving a raise in the year following their return from maternity leave: 0/15

Objective: Ensure that employees returning from maternity leave are systematically considered for pay rises under the same conditions as other employees. Indeed, in 2025, employees returning from maternity leave had not yet physically returned to the company during the reference period. Measures are in place to ensure that salary reviews will be conducted upon their effective return.

High-pay indicator: 10/10

